



Fiche d'inscription 2026-2027
de l'accueil périscolaire et extrascolaire à MACOURIA (6 à 11 ans)

Garde choisie : ☐ Matin ☐ Après-Midi ☐ Mercredi journée entière ☐ Mercredi jusqu'à 14h (avec repas) ☐ Mercredi jusqu'à 13h (sans repas)	Paiement choisi : ☐ Intégralité par virement ☐ Hello Asso (Mensuel) ☐ Virement (Mensuel) ☐ Licence Fédérale	Champs Réservés à l'association Pièces manquantes : ☐ Assurances ☐ Vaccins ☐ Photo ☐ Licence ☐ Autres :
---	--	--

☐ **Ecole Yolaine CHARLOTTE-BOLORE**

Nom de l'enfant : **Prénom :**

Date de naissance : Fille ☐ Garçon ☐

Ecole fréquenté : Classe :

Nom du responsable légal : Prénom :

Tel. Domicile : Tel. Portable parent 1 : (mère)

Tel. Professionnel : Tel. Portable parent 2 : (père)

Adresse :

Mail :

Employeur / Profession parent 1 :

Employeur / Profession parent 2 :

Renseignements particuliers concernant l'enfant :

(Traitement médical longue durée, contre-indications, allergies, autres ...)

N° Allocataire CAF : (à fournir impérativement)

☐ J'autorise, ☐ je n'autorise pas les responsables de l'association L.R.S.G., en cas d'urgence à conduire mon enfant chez un médecin ou à l'hôpital par le service des pompiers ou du SAMU.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

☐ J'autorise, ☐ je n'autorise pas mon enfant à participer à toutes les activités de l'association L.R.S.G., telles que piscine, baignade, plage, balade, spectacle sortie ou autre.

J'ai bien noté que les déplacements se font par car ou voitures particulières.

☐ J'autorise, ☐ je n'autorise pas l'association L.R.S.G. à filmer ou photographier mon enfant et publier les images dans le cadre des activités liées à la garde péri-éducative.

Je soussigné(e)certifie sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Signature du responsable légal :



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

Garçon : ☐

Fille : ☐

VACCINS OBLIGATOIRES	Dates des derniers rappels	VACCINS RECOMMANDÉS	dates
DT polio ou autres		Hépatite B	
BCG		Rubéole oreillons rougeole (R.O.R)	
Fièvre jaune		Coqueluche	

L'enfant suit-il un **traitement médical longue durée** ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

Rubéole :	☐ Oui	☐ Non	Varicelle :	☐ Oui	☐ Non
Scarlatine :	☐ Oui	☐ Non	Coqueluche :	☐ Oui	☐ Non
Rougeole :	☐ Oui	☐ Non	Oreillons :	☐ Oui	☐ Non
Asthme :	☐ Oui	☐ Non			

Allergies :

Médicamenteuses : ☐ Oui ☐ Non

Alimentaires : ☐ Oui ☐ Non

Autres :

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisations, opération, rééducation) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....

RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE),

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil de Loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature du responsable légal :



Article 1 - FORMALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription annuelle est obligatoire pour que l'enfant puisse être admis. **La cotisation à la licence fédérale FFRS également.**

Les **pièces à fournir** pour l'inscription d'un enfant :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- 1 photo
- Une copie du présent règlement intérieur signée

Article 2 - FONCTIONNEMENT

L'accueil périscolaire et extrascolaire accueille les enfants de **6 ans à 11 ans** à l'école Yolaine CHARLOTTE-BOLORE de MACOURIA.

L'encadrement est assuré par une équipe d'**animateurs professionnels**.

Pour les après-midis, il est recommandé aux parents de prévoir un petit goûter.

Les objets précieux, argent, smartphones, etc. ne sont pas interdits mais déconseillés. Cependant, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dégradation et de vol dans l'enceinte de l'école et des lieux d'activités en extérieur.

En cas de fièvre, douleur, ou autres symptômes inquiétants, les parents seront systématiquement prévenus.

Aucun médicament ne sera donné aux enfants sans prescription médicale.

Article 3 - HORAIRES

- L'accueil périscolaire et extrascolaire est ouvert du lundi au vendredi en période scolaire.
- L'accueil du matin se fait entre **6h45 et 8h00**, l'accueil du soir se fait de **16h00 à 18h00**. Le mercredi, l'accueil est ouvert de **6h45 à 18h00 (possibilité de garde sans repas de 6h45 à 13h00)**
- Les parents (ou toute personne autorisée à récupérer l'enfant) **ont l'obligation d'émarger** la feuille de présence à chaque **arrivée et/ou départ de l'enfant**. Ils devront y indiquer l'heure d'arrivée et/ou départ ainsi que leur signature. Cette formalité est obligatoire et permet d'assurer le suivi de la présence des enfants ainsi que leur sécurité.
- La garderie périscolaire ferme ses portes **à 18h**. En conséquence, les parents prendront les dispositions nécessaires pour venir chercher leurs enfants, ou les faire récupérer par une personne majeure autorisée, avant l'heure de fermeture.
- **Tout retard entrainera une pénalité financière au profit de l'animateur en charge de votre enfant : 2€/tranche de 5mins entamée, à remettre directement à l'animateur resté avec votre enfant.**
- En cas de grève dans l'éducation nationale, l'accueil restera ouvert aux enfants aux horaires normaux si les familles peuvent les déposer et si les lieux sont accessibles.
- En cas de mouvement social, grève ou blocus dont nous ne sommes pas responsables, l'association ouvrira ses portes que si les conditions permettent un accueil convenable.



Article 4 - RESPONSABILITE

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

Une **assurance Responsabilité Civile** couvrant les dommages pour les activités extra-scolaire doit être souscrite par les parents.

L'assurance de la garderie complète celle souscrite par les parents.

L'association est responsable des enfants pendant les heures d'ouverture.

En cas d'accident survenu à l'enfant, si les parents ne peuvent être contactés pour en être informés, l'association interviendra selon les instructions qui auront été portées sur la fiche sanitaire.

Un enfant ne pourra repartir « seul ou accompagné d'un autre mineur » de la garderie, sauf autorisation écrite des parents.

Article 5 - FACTURATION ET ABSENCES

La facturation est établie suivant le choix de garde.

2 modes de règlement sont proposés :

- ☐ Mensualisation sur 10 mois de septembre à juin en paiement par virement ou prélèvement automatique sur Hello Asso.

Le paiement des mensualités s'effectue le 10 du mois.

- ☐ Intégralité encaissée à l'inscription

Aucun remboursement ne peut intervenir en cas d'absence. Si un motif grave (longue maladie, décès, déménagement) empêche l'enfant de venir, il sera procédé à un remboursement sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical, de décès, justificatif de domicile).

Article 6 - RENVOI

La direction se réserve le droit d'exclure un enfant, notamment dans les cas suivants :

- Indiscipline notoire, violence, incivilité, ...
- Retard important ou répétitif dans le paiement des sommes dues,
- Retard important ou répétitif dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture,
- Refus des parents d'accepter le présent règlement. L'exclusion peut être temporaire ou définitive

Le seul fait d'inscrire un enfant à la garderie périscolaire constitue, pour les parents, une acceptation de ce règlement qui leur sera remis et qui sera également affiché dans les locaux.

Fait à , le

Signature du responsable légal :



Accueil périscolaire et extrascolaire (pour les 6-11 ans) - Contrat d'engagement

Je soussigné(e) inscris le ou les enfant(s) à
l'accueil périscolaire et extrascolaire organisé par la Ligue Roller & Skateboard Guyane pour l'année scolaire
dans sa totalité.

Le lieu d'accueil de l'accueil périscolaire et extrascolaire sera l'école Yolaine CHARLOTTE-BOLORE

Les tarifs sont en fonction de votre Quotient Familial, il faudra fournir une attestation CAF pour justifier le
montant choisi.

Les tarifs sont consultables sur la page Hello Asso via le lien ou QR Code suivants :

<https://www.helloasso.com/associations/ligue-roller-skateboard-guyane/adhesions/accueil-extrascolaire-yolaine-charlotte-bolore-2026-2027>



Il vous faudra également payer la **Licence Fédérale d'un montant de 27€**. Elle est à payer 1 fois dans l'année
et valable pour toutes nos activités de l'année (garderies, accueil de loisirs, club, compétitions, évènements).

Cette inscription est obligatoire et ne constitue pas une adhésion au Club.

Vous pouvez accéder au lien pour la licence via le QR Code suivant :



Fait à, le

Signature du responsable légal :



RIB - Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements, etc ...).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc ...).

RIB - Identifiant national de compte
National Bank Account Number

Domiciliation
Domiciliation

ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB	CAYENNE CENTRE FINANCIER
20041	01019	0076175D016	71	ZI COLLERY
				11 RUE DES LUCIOLES
				97399 CAYENNE CEDEX

L'identifiant international de compte est intégré au présent relevé d'identité bancaire. Cet identifiant a été créé pour faciliter les règlements transfrontières.

IBAN - Identifiant international de compte
International Bank Account Number

BIC - Identifiant international
de l'établissement
Bank Identifier Code

FR28 | 2004 | 1010 | 1900 | 7617 | 5D01 | 671 | **PSSTRPPCAY**

Titulaire du Compte - Account Owner

LIGUE ROLLER ET SKATEBOARD GUYAN

E

11 IMPASSE MIRZA
97300
CAYENNE

Cadre réservé au destinataire du relevé

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance,
au capital de 4 046 407 595 Euros.
Siège social et adresse postale : 115, rue de Sèvres - 75 275 Paris Cedex 06
RCS PARIS 421 100 645 - Code APE 6419Z